

Image not found or type unknown



Location commerce salon de coiffure affiche

Par **Coiffeur conseil**, le **09/06/2022** à **18:00**

Bonjour je loue un local commercial depuis 3 ans . Ce bail arrive à terme le 1 septembre.

C'est un salon de coiffure et ma propriétaire a mis une affiche local à louer sur mon portail.

Ceci me porte préjudice car les clients pense que mon commerce est fermé hors ce n'est pas le cas avant le 1 septembre.

En a tellement le droit ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **09/06/2022** à **21:08**

Bonjour

Elle n'en a pas le droit sans votre accord, tant que vous occupez les lieux et y exercez votre activité .